

## POINT DE VUE

Catherine Romanens  
Directrice du Centre hospitalier "La Palmosa"



### Quel bilan dressez-vous après un an d'activité ?

Très positif. Les femmes enceintes sont très satisfaites de ce centre situé à proximité de chez elles. Elles trouvent en venant un lieu d'écoute, une structure accueillante, conviviale et rassurante. Ce qui est important aussi c'est que le centre leur permet de se rencontrer et d'échanger sur des expériences souvent différentes. Les italiennes sont ravies de venir car les centres périnataux n'existent pas en Italie. La proximité de la France leur permet donc de bénéficier d'un suivi plus complet et plus personnalisé.

### Quelles sont les perspectives ?

Je pense qu'il faut réfléchir au-delà du concept de périnatalité. Des projets de coopération pourraient être envisagés par exemple sur le développement de consultations pédiatriques transfrontalières ou autour de la stérilité... Aujourd'hui nous préparons la mise en place d'une consultation sur l'obésité pédiatrique en lien avec l'hôpital Lenval pour enfants de Nice et l'Agence sanitaire d'Imperia.

### Quels sont les autres projets de coopération en cours ?

Nous travaillons à la création d'un institut de formation transfrontalier en soins infirmiers avec pour partenaires côté français le centre hospitalier "La Palmosa" et l'hôpital Sainte Marie de Nice et côté italien, l'agence sanitaire d'Imperia et l'hôpital Santa Croce de Cuneo. Cet institut de formation accueillerait une trentaine d'élèves et délivrerait un diplôme reconnu de part et d'autre de la frontière. Il prendrait en compte la maîtrise des deux langues et l'apprentissage de pratiques transfrontalières. J'espère que les quelques difficultés que nous rencontrons côté français seront rapidement débloquées.

Nous prévoyons également avec l'Agence d'Imperia des échanges de bonnes pratiques sur la lutte contre les infections nosocomiales.

Le partenariat avec Imperia dure depuis 3 ans et fonctionne bien. Cette réussite montre que la coopération transfrontalière que nous menons correspond à un véritable besoin et non à un effet d'affichage.

Menton - Vintimille

## Le centre de périnatalité transfrontalier : le point après un an d'ouverture

*Le 29 septembre 2003 le premier centre périnatal transfrontalier a ouvert ses portes en Europe, à Menton. Installé au sein du centre hospitalier "La Palmosa", il est le témoin d'une coopération sanitaire intense entre le centre hospitalier de Menton et l'Agence sanitaire de la Province italienne d'Imperia.*

Le Centre prend en charge, de la naissance à la fin de la première année, les mères et leurs bébés dans une zone franco-italienne qui s'étend du bassin mentonnais à la province d'Imperia.

Le bilan après un an d'activités est très positif : 70 patientes ont été reçues, une trentaine ont accouchés à ce jour et 13 bébés sont suivis régulièrement. Environ 2/3 des parturientes résident en France et 1/3 en Italie. La prise en charge financière est assurée pour toutes.

Consultations pré et post natales, cours sur l'allaitement, cours de préparation à l'accouchement, service d'aide et de conseils durant la grossesse et pour les soins de l'enfant, consultations de pédiatrie jusqu'à l'âge de un an, les activités sont nombreuses et répondent à une demande importante.

Par ailleurs un pédiatre italien, mis à disposition par l'Agence sanitaire d'Imperia vient au Centre

périnatal de Menton une journée par semaine pour les consultations pédiatriques.

Lieu de rencontre pour les patients également, le Centre permet aux personnes habitant des deux côtés de la frontière d'échanger leurs expériences. Concernant l'allaitement par exemple, les pratiques sont différentes de part et d'autre de la frontière : les mères italiennes allaitent en moyenne plus et plus longtemps que les françaises. Les échanges peuvent donc être très fructueux.

Actuellement, le Centre réfléchit à une campagne de communication à destination notamment des femmes italiennes qui ne connaissent pas ou peu ce type de structures périnatales.

Le centre de périnatalité transfrontalier, financé en partie par les fonds Interreg IIIA Alcotra, constitue la première réalisation importante d'un projet plus vaste de création d'une "communauté de santé transfrontalière" entre l'hôpital de Menton et l'Agence sanitaire d'Imperia. Une convention de coopération signée en 2002 entre les deux établissements a permis de définir des objectifs communs : améliorer le libre accès aux soins, développer la complémentarité de l'offre, assurer une meilleure intégration des ressources sanitaires... D'autres projets sont donc attendus.

Catalogne - Pyrénées-Orientales

## Coopération accrue dans le domaine économique

*Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) de Perpignan et de Girona se sont lancées dans un programme de coopération commun dont l'objectif est de permettre la mise en œuvre de projets cohérents et concertés qui répondront aux attentes et aux problématiques des entreprises installées sur un territoire qui s'étend de la Province de Girona en Espagne au département des Pyrénées-Orientales en France. Cofinancé par les fonds européens Interreg IIIA France-Espagne, le projet se décline en 5 volets.*

Le 1er d'entre eux concerne le "développement d'une synergie sur une réflexion territoriale de coopération transfrontalière". Il s'appuie sur des échanges d'expériences et d'outils étendus aux deux régions avec l'organisation de réunions thématiques. Parallèlement un observatoire de suivi de la conjoncture de la région transfrontalière a été initié. Son rôle est d'analyser la réalité économique du territoire et de diffuser l'information.

Le 2ème volet développe la mise en place d'un service transfrontalier d'aide aux créateurs d'entreprise. Les objectifs sont de créer des outils

d'accueil et d'appui aux techniciens de la création d'entreprise et de développer un réseau de conseillers techniques.

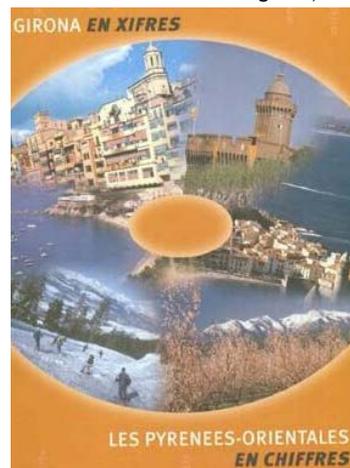
Le 3ème volet concerne la mise en réseau des PME - PMI de la zone transfrontalière, par filière. Les résultats attendus sont une meilleure connaissance des secteurs d'activités, le développement des échanges (sous-traitance, formation, transferts de technologies...) et la réalisation d'une étude de

faisabilité d'un club d'entreprises transfrontalier.

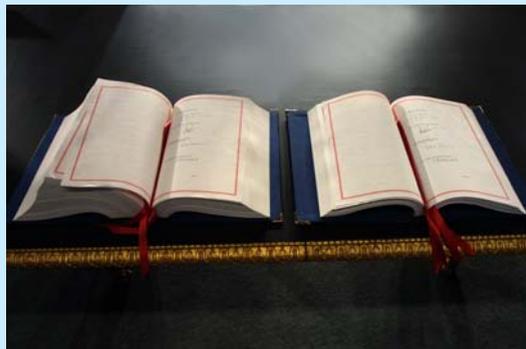
L'objectif du 4ème volet est de développer l'information, la sensibilisation et les échanges entre les entreprises de la zone transfrontalière dans le domaine de la gestion et de la valorisation des déchets. Une "Bourse de déchets" entre la Catalogne sud et le Languedoc-Roussillon pourrait ainsi être créée. L'année 2004 aura permis par exemple l'élaboration d'un guide sectoriel bilingue afin d'informer les entreprises sur le fonctionnement de la gestion des déchets dans chaque territoire

mais aussi de promouvoir les échanges commerciaux entre elles dans ce domaine.

Enfin le 5ème volet se consacre à la mise en place d'un dispositif transfrontalier de comparaison des besoins en compétences des entreprises et des systèmes de formation professionnelle initiale, dans le domaine de l'hôtellerie - restauration.



## FICHE TECHNIQUE



## Le district européen

*A l'initiative de la MOT et de son réseau, les acteurs publics du transfrontalier disposent, depuis l'entrée en vigueur le 18 août dernier de la loi "Libertés et responsabilités locales", d'un nouvel outil pérenne et polyvalent, le district européen, intégré dans le chapitre "coopération décentralisée" du Code Général des Collectivités Locales (CGCT).*

Le district européen correspond à la transposition, dans le droit interne français, des dispositions relatives au groupement local de coopération transfrontalière, telles qu'elles existent dans l'Accord de Karlsruhe (France/Luxembourg/Allemagne/Suisse).

Il peut être créé à toutes les frontières terrestres et maritimes françaises, "sauf stipulations internationales contraïres". Actuellement, aucun accord bilatéral de coopération transfrontalière ne contient explicitement de telles dispositions. Le district européen complète les outils existants et pallie l'absence d'accord international ou d'outils sur certaines frontières : frontières franco-britannique, franco-italienne et triples frontières (France/Belgique/Luxembourg, France/Italie/Suisse) par exemple.

Les collectivités locales françaises et étrangères et leurs groupements détiennent le pouvoir d'initiative en matière de création des districts européens. Cette création fait l'objet d'un arrêté du préfet de région, dans la région où le district européen a son siège. La publication de cette décision lui permet d'acquérir la personnalité juridique de droit public, ainsi que l'autonomie financière. Il a, notamment, la capacité juridique de passer des contrats, de lancer des appels d'offre pour le compte de ses membres et de devenir maître d'ouvrage de projets transfrontaliers.

Le régime du district européen est celui du syndicat mixte ouvert de droit français (titre II du livre VII de la 5ème partie du CGCT). Il peut, à ce titre, associer d'autres personnes morales de droit public, par exemple des établissements publics (universités, chambres consulaires...), à côté des collectivités territoriales françaises et étrangères et de leurs groupements.

Le texte voté prévoit un objet large. Le district européen a la capacité d'exercer toute mission qui présente un intérêt pour ses membres, à condition qu'elle entre dans leurs domaines de compétences respectifs, mais il a également le pouvoir de créer et gérer les services et équipements nécessaires à la réalisation de cette mission. Des districts européens pourront par exemple être créés pour l'élaboration d'un schéma transfrontalier de planification territoriale, la constitution d'une autorité organisatrice de transport transfrontalier, la gestion d'équipements publics (traitement des eaux, déchets ménagers), la réalisation de zones d'activités...

La loi prévoit que la création du district européen puisse également résulter de la transformation d'un syndicat mixte ouvert existant, syndicat auquel des collectivités territoriales étrangères et/ou leurs groupements souhaitent adhérer. La transformation est autorisée par un arrêté du préfet de région.

Pour en savoir plus : <http://www.espaces-transfrontaliers.org>

## ÉVÉNEMENTS

## ■ Les prochains séminaires de la MOT

**Novembre 2004** : Journée d'information et d'échanges sur l'évolution du cadre juridique national et communautaire.

**Novembre 2004** : Séminaire sur la culture, organisé conjointement avec le Relais-Culture-Europe, en Lorraine.

**Décembre 2004** : Séminaire sur le thème de l'intercommunalité transfrontalière, à Paris.

Pour connaître les dates et les programmes, veuillez consulter prochainement la page Actualités du site [www.espaces-transfrontaliers.org](http://www.espaces-transfrontaliers.org).

## ■ Colloque "La démographie médicale en Sarre et dans les bassins de santé frontaliers mosellans"

**Date** : 7 octobre 2004

**Lieu** : Forbach

Pour en savoir plus :

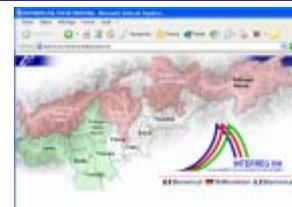
[www.espaces-transfrontaliers.org](http://www.espaces-transfrontaliers.org)

## PUBLICATION

## ■ "Bilan de la coopération universitaire au sein de la Grande Région" (SaarLorLux)

Publication disponible sur le site [www.espaces-transfrontaliers.org](http://www.espaces-transfrontaliers.org)

## ZOOM SUR UN SITE



<http://www.interreg-italiasvizzera.it>

Le nouveau site consacré à l'espace Interreg IIIA Italie - Suisse.

## DANS LA PRESSE, EN JUILLET ET EN AOÛT...

## ■ Une coopération transfrontalière citée en exemple - Le "merci" du ministre, La Voix du Nord, 3 août

Rudy Demotte, ministre belge de la Santé, est venu remercier les secours français sans qui le nombre de victimes de l'explosion de Ghislenghien aurait été beaucoup plus lourd. Il a souligné qu'en matière de médecine et de catastrophe "les frontières n'existent pas"...

## ■ Feu vert pour Fribourg-Mulhouse, DNA, 9 juillet

Feu vert pour la ligne ferroviaire Fribourg-Mulhouse, mais abandon de la réouverture de la ligne Fribourg-Colmar...

## ■ L'harmonisation des systèmes de santé, Le Républicain lorrain, 21 août

Une réflexion est engagée sur ce sujet à la frontière franco-allemande où des patients lorrains vont passer des examens dans les hôpitaux sarrois...

## ■ Le CRFG se donne une nouvelle dimension, Le Dauphiné Libéré, 7 juillet

Avec l'entrée de la Région Rhône-Alpes dans ses membres, le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) renforce son rôle dans sa vocation de recherche de solutions aux préoccupants problèmes d'emploi, de formation et de vie quotidienne des populations du grand bassin transfrontalier...

## ■ Une coopération culturelle fructueuse avec Genève, Le Messager, 8 juillet

La convention entre Annemasse et Genève devrait être signée à l'automne. L'agglomération transfrontalière espère renforcer son rayonnement culturel...

## ■ La métropole genevoise étire ses frontières, Tribune de Genève, 17 juillet

Une étude de l'Observatoire statistique transfrontalier a livré une étude qui confirme l'accélération de l'urbanisation de l'espace transfrontalier...

## ■ Economie, urbanisme, comportements : ce que le CEVA devrait apporter à l'agglomération genevoise, Le Temps, 22 juillet

Si la Confédération accorde son crédit financier, la ligne ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse verra le jour au mieux en 2010...

## ■ 40 ans de jumelage entre Nice et Cuneo, Le Petit Niçois, 19 août

Au fil de 40 années de jumelage entre les villes de Nice et Cuneo, les rencontres et les échanges se sont succédés ainsi que les différents maires...

## ■ Consorcio - L'entité transfrontalière se structure - Txingudi Eguna devient un symbole, Sud Ouest, 3 août

Le Consorcio a réuni ses membres des communes d'Hendaye, Irun et Fontarabie sous la présidence du Maire d'Hendaye. Un comité de direction a été créé...